

Quelques nouveautés sur la papesse Jean dans la version de Martin le Polonais

Monsieur Girolamo Arnaldi

Citer ce document / Cite this document :

Arnaldi Girolamo. Quelques nouveautés sur la papesse Jean dans la version de Martin le Polonais. In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 146^e année, N. 4, 2002. pp. 1351-1373.

doi : 10.3406/crai.2002.22525

http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2002_num_146_4_22525

Document généré le 16/10/2015

COMMUNICATION

QUELQUES NOUVEAUTÉS SUR LA PAPESSSE JEAN
DANS LA VERSION DE MARTIN LE POLONAIS,
PAR M. GIROLAMO ARNALDI, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE

La seule nouveauté sur la papesse Jean qui constituerait vraiment un événement serait la découverte d'un document attestant l'existence d'une papesse dans l'histoire. C'est cette découverte qu'attendait de moi une vieille demoiselle anglaise qui connaissait mon intérêt pour la papesse et qui me téléphonait tous les ans, la veille de Noël, dans l'espoir que je lui annonçais la bonne nouvelle. Je pensais alors qu'il s'agissait d'une fervente antipapiste. J'ai su il y a quelque temps qu'elle était morte et qu'il s'agissait d'une catholique romaine qui avait embrassé la cause du sacerdoce féminin.

Le lien évident qui existe entre l'idée d'un possible sacerdoce féminin et l'histoire scandaleuse de la papesse Jean est l'une des nombreuses raisons qui expliquent l'extraordinaire longévité de la croyance en cette légende qui, en elle-même, – pardonnez-moi le jeu de mots – est incroyable. De 1255 environ, date à laquelle l'existence de la légende est attestée pour la première fois dans un document écrit (ce qui laisserait penser qu'elle est née à la fin du siècle précédent), jusqu'à 1450 ou, mieux, jusqu'à 1550, tout le monde, à commencer par l'Église, y a cru. Tout au plus a-t-on parfois exprimé quelque doute à son sujet. C'est ce que déclare, preuves à l'appui, Alain Boureau :

« L'érudition contemporaine a trop souvent réduit la rédaction des vies de Jeanne à la volonté de nuire au pontificat. Les faits dénoncent là un anachronisme : jusque vers 1450, Jeanne n'appartient à aucun parti et se prête à tous. »¹

Boureau énumère les questions délicates qui, liées d'une façon ou d'une autre à la papesse Jean, ont indirectement contribué à perpétuer la légende, et cela malgré l'invraisemblance manifeste

1. A. Boureau, *La papesse Jeanne*, Paris, 1988, p. 121. Je me suis constamment référé à ce livre, au-delà de ce qu'attestent les citations ponctuelles.

de celle-ci : validité de sacrements administrés par des prêtres ordonnés par des évêques eux-mêmes ordonnés par un pape illégitime, mise en discussion de l'infaillibilité pontificale et du principe de la continuité de la tradition romaine depuis saint Pierre, exclusion des femmes du sacerdoce, etc. Toutes questions débattues à l'intérieur de l'Église, surtout dans la période du conciliarisme du XV^e siècle. Ce fut Enea Silvio Piccolomini qui, envoyé en Bohême par l'empereur Frédéric III, se rendit compte, lors d'une visite qu'il fit en 1451 à la république de Tabor, du danger que représentait la légende de la papesse dans la bouche de ces hérétiques et qui mit en doute pour la première fois son authenticité. Mais ce n'est que cent ans plus tard que fut refusée catégoriquement toute crédibilité à ce qui n'avait constitué jusqu'alors qu'un motif d'embarras pour l'Église. Pendant ce temps, la papesse était entrée, comme l'écrit Boureau, dans « l'héritage hussite légué aux luthériens »².

La recherche de Boureau a pour objet principal « le problème de la croyance » en général et non l'origine de cette légende particulière qui a pratiquement monopolisé l'attention des érudits modernes qui s'en sont occupé avant lui, sans aboutir cependant à aucune conclusion qui fasse l'unanimité. Sa recherche est centrée plus précisément sur le rituel de vérification de la virilité du pape qui se déroule tout de suite après son élection. Un rituel qui a été présenté pendant des siècles par des auteurs proches de la papauté ou par des observateurs extérieurs comme un élément constitutif de la cérémonie d'intronisation pontificale, rendu nécessaire par le scandale suscité par la papesse Jean. L'existence de la papesse se trouvait de cette façon indirectement confirmée.

En 1290, cinquante ans environ après que la légende, désormais attestée par écrit, était officiellement entrée en circulation, un moine bénédictin, Geoffroy de Courlon, fut le premier à parler de l'habitude de vérifier le sexe du pape élu à travers l'orifice d'une chaise de pierre, orifice qui permettait de palper l'appareil génital de celui qui était assis³. Il est à noter que l'on possède encore deux chaises de cette sorte dont on ne sait si elles étaient utilisées dans l'Antiquité comme chaises de bain dans les thermes ou comme chaises d'accouchement, et que celles-ci eurent effectivement une fonction dans le cérémonial du couronnement pontifical. Mais on se demande toujours en quoi consistait cette fonction. Question rendue plus difficile encore par le fait qu'à partir de Platina, ces

2. A. Boureau, *op. cit.* n. 1, p. 141-143.

3. *Ibid.*, p. 16, 142-143.

deux chaises ont parfois été confondues avec une troisième chaise, stercorale cette fois, sur laquelle on faisait asseoir le pape élu pour qu'il n'oublie pas qu'il était lui aussi soumis aux besoins naturels⁴.

À partir de 1290, les témoignages sur la pratique effective de la vérification se multiplient, même s'il s'agit toujours de témoignages indirects, non oculaires, de simples on-dit. Mais aucun texte réglant le déroulement de l'intronisation d'un nouveau pape ne fait mention de ce rite. C'est justement dans le contraste entre la multiplicité des témoignages indirects – témoignages qui ne concordent pas toujours entre eux – et l'absence de témoignages directs ou normatifs que réside le mystère entourant la fortune de cette croyance pluri-séculaire selon laquelle ce rite aurait été célébré à l'avènement de chaque nouveau pape. Un mystère que Boureau a résumé avec bonheur (« On reste au mystère de ce rite public que personne ne voit mais que d'autres ont toujours vu »⁵) et qu'il a en même temps, d'une certaine façon, dévoilé, en illustrant la variété des usages auxquels s'est prêtée la légende de la papesse Jean. Il faut remarquer que le rite de la vérification venait confirmer la véracité de cette légende et qu'il était considéré comme la seule garantie contre le risque qu'un scandale de cette nature ne vînt à se reproduire.

Les historiens qui se sont occupés de cette légende après Döllinger⁶ et avant Boureau se sont essentiellement intéressés à son origine. En d'autres termes, il s'agissait pour eux de chercher qui était le personnage de sexe masculin que cette légende voulait tourner en ridicule. C'est une recherche qui mériterait éventuellement d'être menée, à condition pourtant que l'on ne perde pas de vue une distinction essentielle. Car c'est une chose de se demander comment s'est formé, s'est diffusé, a acquis un crédit croissant ce racontar concernant une femme dont on ne savait même pas exactement quand elle avait vécu, comment et grâce à quels mérites elle était devenue pape, et dont au début on ignorait même le nom. C'en est une autre de suivre le processus par lequel la légende, à partir du moment, décisif, où elle a été pour la première fois fixée par écrit, n'a pas tardé à se préciser, à se localiser, en s'enrichissant de détails qui l'ont rendue plus vraisemblable et donc plus susceptible encore d'être utilisée à des fins différentes. Beaucoup plus hâtivement – nous allons voir tout de

4. *Ibid.*, p. 29-30.

5. *Ibid.*, p. 34.

6. Cf. Joh. Jos. Ign. V. Döllinger, *Die Papst-Fabeln des Mittelalters. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte*, Stuttgart, 1890, p. 1-53.

suite pourquoi. – Arthur Lapôte, en référence au premier des deux points mentionnés, écrit :

« C'est évidemment perdre son temps que de chercher une origine historique à un conte fantastique, qui n'est qu'un simple produit de l'imagination. Le problème de la papesse Jeanne est d'ordre purement littéraire, et tout l'intérêt en serait épuisé, si l'on parvenait à découvrir dans quel milieu le susdit conte a fait sa première apparition et par quel chemin il est arrivé à une si brillante fortune. »⁷

Lapôte a abordé le sujet de la papesse Jean en 1895, dans un Appendice à *Le pape Jean VIII*, pour réfuter comme non fondée une hypothèse formulée trois siècles avant, et prise encore au sérieux en son temps, sur l'origine de cette légende qui déshonorait la mémoire du pape à la revalorisation (justifiée) duquel son livre était consacré. Cette hypothèse avait été avancée par le cardinal Cesare Baronio (1538-1607), le grand controversiste catholique qui, dans le volume X des *Annales ecclesiastici* paru en 1602, avait soutenu que la légende de la papesse, désormais démystifiée depuis plus de deux siècles, était née pour perpétuer le souvenir de la faiblesse féminine dont, selon lui, Jean VIII avait fait preuve en consentant et même en promouvant la réhabilitation et la réintégration sur le siège patriarcal de Constantinople – devenu vacant à la suite de la mort de son adversaire Ignace – de Photius, lequel avait été condamné et déposé par le huitième des conciles œcuméniques et quatrième des conciles de Constantinople (868-870)⁸. Le témoignage principal fourni par Lapôte contre la thèse de Baronio était un passage du *De S. Spiritus Mystagogia* du même Photius dans lequel celui-ci, après avoir qualifié Jean de *suus*, non seulement parce qu'il l'avait favorisé, mais aussi, de façon générale, pour sa conduite, avait reconnu à trois reprises et à propos de trois circonstances diverses que Jean s'était comporté en *ἀνδρεῖος*, en homme⁹. Mais le cardinal Angelo Mai (1782-1854), dans une note à l'édition du texte de Photius dans la *Patrologia latina*, avait tenté de se débarrasser de l'explication donnée par Baronio sur l'origine de la légende. Considérant que ce démenti était trop explicite pour être vrai, il en vint même à l'interpréter

7. A. Lapôte S. J., *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne. Première partie : Le pape Jean VIII 872-882*, Appendice : « La papesse Jeanne », Paris, 1895 (Reprod. anastatique, Turin, 1978), p. 362.

8. Cf. Baronii *Annales ecclesiastici*, XV, Lucae, 1744, p. 342-343, *ad a.* 879, et p. 380, *ad a.* 882, où Baronio écrit que le *Liber pontificalis* ne comporte pas la biographie de Jean VIII *ob odiosam restitutionem Photii*.

9. Cf. Photii *De S. Spiritus Mystagogia*, dans Migne, *P. G.*, CII, col. 380.

comme une preuve *a contrario* du manque de virilité de Jean VIII, comme si Photius, au courant des bruits qui couraient à ce sujet, avait voulu protéger la réputation d'un pape qui avait embrassé sa cause. « Puis, poursuivait Lapôte dans l'une des sorties dont il était coutumier, comme s'il était dans la destinée du pape Jean VIII de mettre à mal les savants réservés à la pourpre, survient un troisième interprète, le docte Hergenröther [un cardinal auteur d'une monographie sur Photius, parue en 1868], qui déclare expressément qu'en vertu de l'exégèse de Maï la conjecture de Baronio sur la papesse Jeanne acquiert une plus grande probabilité ». Hergenröther ne pouvait pas admettre que, même une seule fois, un *tricheur* habituel comme Photius eût pu écrire ce qu'il pensait vraiment – à savoir la vérité ! Lapôte ne manque pas l'occasion de faire ce commentaire : « Il faut bien reconnaître qu'il l'a dite quelquefois »¹⁰.

Répondant à Lapôte qui invite à découvrir « dans quel milieu le susdit conte a fait sa première apparition », je me propose de présenter ici une hypothèse qui regarde sinon la première apparition de la légende, du moins le milieu dans lequel est apparue sa version la plus courante. Je l'ai déjà fait ailleurs, mais je me suis alors contenté d'effleurer le sujet. Je voudrais aujourd'hui entrer dans les détails, et m'arrêter tout particulièrement sur l'interprétation que je donne d'un point particulier, mais, selon moi, extrêmement important et révélateur, du passage relatif à la papesse inséré dans la troisième rédaction, remontant à 1277, de la très célèbre *Chronica de Romanis pontificibus et imperatoribus* du dominicain Martin le Polonais, ou ajouté par un continuateur ou un interpolateur, mais, de toutes façons, avant 1280, date à partir de laquelle tous les manuscrits de la *Chronica* contiennent ce passage¹¹. Interprétation, soit dit en passant, qui diffère de celles (car il en a proposé plusieurs) de Boureau.

C'est précisément parce qu'elle a eu une très grande fortune – que l'on relise ce qu'a écrit à ce sujet Bernard Guenée¹² – que cette chronique universelle, qui est peut-être le plus remarquable produit de l'historiographie mendicante, a été l'intermédiaire qui, cinq lustres après que la légende a été fixée pour la première fois par écrit, a assuré au *cursus honorum* de la papesse, désormais bien circonstancié, et au récit de l'accident de parcours qui y mit tragiquement fin, une sorte de caractère définitif. Un caractère

10. Lapôte, *op. cit.* n. 7, p. 360.

11. Cf. Boureau, *op. cit.* n. 1, p. 137.

12. Cf. Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1989, p. 305-307.

que les apports successifs, comme, par exemple, la substitution du nom masculin Iohannes par des noms féminins – celui d'Anne, selon Wyclif, en 1382 ou d'Agnès, selon Hus, en 1415¹³ – n'ont pas compromis. En réalité, il s'agit, dans ce cas, plus probablement de la substitution de Jean, que l'on considère évidemment comme le nom que la jeune fille a choisi au moment où elle a décidé de se déguiser en homme ou au moment où elle a été élue pape – l'habitude encore actuelle du pape nouvellement élu de choisir un nom nouveau remonte à la fin du X^e siècle, – par son nom de baptême.

Le grand crédit dont a joui le récit fourni par Martin le Polonais s'explique aussi par le fait que sa *Chronica* a tiré profit de l'absence de Rome du *Liber pontificalis*, une absence qui a duré encore pendant les deux cent cinquante ans environ qui séparent le schisme d'Anaclet II (1130-1138) du schisme d'Occident. Et lorsque le *Liber* est revenu du Languedoc, où il avait été copié en 1142 par Pierre Guillaume, bibliothécaire de Saint-Gilles (c'est le manuscrit *Vatican latin 3762*), la croyance dans la papesse s'était à ce point consolidée que, dans une note marginale du *Liber* – avant ou après son retour, on ne sait, – l'on a fait suivre le passage concernant la vie de Léon IV, celui où est racontée la cérémonie d'inauguration de la nouvelle ville appelée Léonine, d'une notice concernant son successeur, la papesse Jean, qui n'était autre que la transcription du passage de la *Chronica* de Martin le Polonais qui la concernait¹⁴. C'était pour la papesse la victoire finale.

Bien que, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas dans mes intentions de formuler une nouvelle hypothèse, du genre de celle qui a été proposée par Baronio, sur l'origine de la légende, mais bien d'indiquer, dans la mesure du possible, les motifs qui expliquent la place définitive qui lui a été assignée dans la chronologie et, comme nous le verrons, dans l'histoire souvent tourmentée des successions, au trône pontifical, j'évoquerai pourtant brièvement le seul point sûr que l'on peut citer sur l'origine de la légende et j'ajouterai un corollaire qui n'est pas sans intérêt. Il s'agit du précédent rapporté par le *Chronicon Salernitanum*¹⁵, une chroni-

13. Cf. Bourreau, *op. cit.* n. 1, p. 173.

14. Cf. *Le Liber pontificalis. Texte, introduction et commentaire* par l'abbé L. Duchesne, II, Paris 1892, p. XXIV-XXVII ; G. Billanovich, « Gli umanisti e le cronache medioevali. Il *Liber pontificalis*, le *Decadi* di Tito Livio e il primo umanesimo a Roma », *Italia medioevale e umanistica*, I, 1958, p. 103-137 ; p. 113, n. 1.

15. Cf. *Chronicon Salernitanum* U. Westerbergh (éd.), dans *Acta Univ. Stockholm.* 3, 1956, p. 21-22 (chap. 16) ; Arechi II, prince de Bénévent (m. 787), a été réveillé par le diable qui lui raconte qu'un patriarche de Constantinople, qui logeait dans sa maison une nièce « comme si c'était un eunuque », a fait en sorte que celle-ci lui succédât dans le patriarcat.

que anonyme de la fin du IX^e siècle qui semble n'avoir connu aucune diffusion, de l'élection à Constantinople d'une patriarcesse. La légende de la patriarcesse de Constantinople était d'ailleurs connue du pape Léon IX. Celui-ci y fait en effet allusion en 1054, dans une lettre au patriarche Michel Cérulaire, dans laquelle était condamnée l'habitude de permettre à des eunuques d'accéder au patriarcat, problème, à nos yeux, assez différent¹⁶. Léon dit aussi prudemment ne pas prêter foi au racontar sur la patriarcesse, mais si la légende de son émule, à savoir la papesse romaine, avait déjà été en circulation, l'allusion à ce précédent n'aurait pas manqué de provoquer une réponse très vive de la part du destinataire de la lettre dont la combativité n'est plus à démontrer. Nous avons ainsi la preuve qu'au milieu du XI^e siècle on ne savait encore rien de la papesse Jean. Il est par conséquent improbable qu'à cette date-là et, à plus forte raison, pendant le siècle et demi qui a suivi, le souvenir de ce qui était arrivé dans la seconde moitié du IX^e siècle – au temps de Photius et de Jean VIII – fût encore assez vivant et actuel pour inciter à inventer la légende en question et en assurer le succès. Lapôtre utilise précisément cet argument dans sa polémique contre Baronio¹⁷. Pour être tout à fait clair, j'ajoute tout de suite que ce qui vaut pour Jean VIII vaut aussi pour le personnage que je m'appête à mettre en cause. Un personnage lui aussi familier à Lapôtre comme à celui qui vous parle : Anastase le Bibliothécaire.

La première mention écrite concernant l'existence d'une papesse qui remonte – comme nous l'avons dit – à 1255 a été transmise dans une note marginale du manuscrit parisien latin 14593, lequel contient les deux rédactions autographes successives (comme est autographe la note elle-même) de la *Chronica universalis Mettensis* du dominicain Iohannes de Malliaco. La note commence par un *require* (*Require de quodam papa vel potius papissa, quia femina erat*), qui laisse percer une certaine perplexité

Arechi informe à son tour les habitants de Constantinople du scandale qui a lieu, évidemment heureux de pouvoir se montrer si bien informé. La patriarcesse est démasquée. La fin du scandale coïncide avec la fin de la peste, signe de la colère de Dieu devant cet événement. Il semblerait que la légende soit d'origine italienne. En tout cas, comme me le dit Gilbert Dagron, on n'en trouve pas trace dans les sources byzantines.

16. Dans Migne, *P. L.*, 143, col. 760 : *Absit autem ut velimus credere quod publica fama non dubitat asserere, Constantinopolitanæ Ecclesiæ contigisse ut eunuchos, contra primum sancti Nicaeni concilii capitulum, passim promovendo, feminam in sedē pontificum suorum sublimasset aliquando [...] quia eunuchos et aliqua parte corporis imminutos, non solum ad clericatum, sed ad pontificatum etiam indifferenter ac solemniter promovetis*. Ici, comme dans le passage du *Chronicon Salernitanum* cité à la n. 15, l'état de la femme est assimilé à celui d'un eunuque.

17. Cf. Lapôtre, *op. cit.* n. 7, p. 365.

de l'auteur devant cette histoire – il l'enregistre pourtant – dont il a entendu parler. Il faut noter que ce *require* est écrit sur une rature. Il est donc probable que la perplexité qui a incité Jean de Mailly à vérifier l'information, n'a été en lui qu'une réaction seconde et que, dans un premier temps, il l'avait acceptée sans réserve, malgré son caractère extraordinaire, et n'avait pas jugé nécessaire de la vérifier¹⁸. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le chroniqueur dominicain manifeste des scrupules de ce genre. *Ad a.* 1084, confondant Wibert (Guibert), qui était le nom que portait l'antipape Clément III avant d'être élu en 1080, et Gerbert, il avait tracé à côté du nom de l'antipape (*Iste scismaticus invasit ecclesiam*) un bref et remarquable portrait de Sylvestre II. S'étant aperçu de son erreur, il avait effacé ce qu'il avait écrit et indiqué en marge *Require ante de isto Gerberto*. Et nous trouvons en effet ce Gerbert mentionné plus haut dans le texte, à la place qui lui revient, mais cette fois sans le bref portrait¹⁹. Dans deux apoglyphes tardifs du manuscrit parisien latin 14593, il ne reste plus trace de la perplexité de l'auteur de la *Chronica* : *Fuit etiam his temporibus quidam papa vel potius papissa*, laquelle pourtant, est-il précisé, *non ponitur in cathalogo paparum sive pontificum Romanorum*²⁰.

La papesse de Jean de Mailly n'a pas de nom ; l'auteur ne dit pas non plus d'où elle vient : elle se fait passer pour un homme et sa probité lui permet de faire carrière à la Curie : notaire, cardinal, et enfin pape. Un jour qu'elle était à cheval, elle met au monde un enfant. La justice romaine intervient. La femme est attachée à la queue d'un cheval, traînée sur une demi-lieue et lapidée par le peuple furieux. Enterrée là où elle mourut, une inscription rappelle le *partum papisse*. C'est pendant son pontificat que fut institué le jeûne des Quatre-Temps qui, pour cette raison, fut appelé le *Jeûne de la papesse*.

Dans la *Chronica* de Jean de Mailly, le récit concernant la papesse est situé entre la prise de Jérusalem (1099) et l'élection en 1001 du roi Baudouin de Flandre qui avait eu lieu l'année précédente. On ne trouve dans l'histoire de la pratique liturgique du jeûne des Quatre-Temps et encore moins dans l'obscur mais en tout cas très ancienne histoire de son origine, aucun élément qui permette de confirmer la place attribuée à la papesse Jeanne

18. Cf. *Chronica universalis Mettensis*, G. Waitz (éd.), dans *M. G. H.*, SS., 24 (1879), p. 514. Pour l'auteur, cf. A. Dondaine, « Le Dominicain français Jean de Mailly et la *Légende dorée* », *Archives d'histoire dominicaine*, I, 1946, p. 53-102.

19. Cf. *Chronica universalis Mettensis* cit. p. 513 *ad a.* 1084 et 511 *ad a.* 999.

20. *Ibid.*, p. 514.

dans la liste des papes²¹. Disparaît ainsi le dernier point qui, par son caractère concret, pouvait être en mesure de justifier cette place. La « maîtrise du temps », obsession des chroniqueurs médiévaux²², n'était manifestement pas le fort de Jean de Mailly.

Quant à l'inscription que Jean de Mailly rapporte, elle a permis à Döllinger d'élaborer la première explication « scientifique » de l'origine de la légende, dans la mesure où cette explication était fondée sur une donnée concrète. L'inscription difficile à interpréter mais surtout susceptible d'interprétations diverses, comme le

21. « Entre toutes les particularités de la liturgie romaine, l'une des plus anciennes, des plus importantes, mais aussi des plus énigmatiques, est cet ensemble de jeûnes et d'offices que nous appelons les Quatre-Temps. A quelle époque ont-ils été institués, dans quelles circonstances, sous quelles influences ? Nul n'a pu le dire au juste jusqu'à présent. » Unique conclusion licite : « Les Quatre-Temps ont été institués pour faire concurrence aux solennités païennes des saisons » (G. Morin, « L'origine des Quatre-Temps », *Revue bénédictine*, 14, 1897, p. 337 et 345). Dans la notice du *Liber pontificalis* concernant le pape Calixte I^{er} (218-222), c'est à lui qu'est attribuée l'institution de cette pratique liturgique qui consiste dans l'observance du jeûne trois samedis par an : le quatrième (juin), le septième (septembre) et le dixième (décembre) mois du calendrier romain, en coïncidence avec la récolte du blé, du raisin et des olives (cf. *Liber pontificalis*, éd. cit., I, Paris, 1886, p. 141). Le décalque des *feriae* agricoles saisonnières du paganisme (de la moisson en juin, au début de l'été ; de la vendange en septembre, au début de l'automne ; des semailles en décembre, au début de l'hiver, convient à un pape si anormal sous bien des aspects : « Il n'est pas totalement déplacé de penser que l'idée de christianiser trois moments aussi importants de la vie sociale puisse être venue à un évêque si créatif et attentif aux exigences de la vie quotidienne que Calixte » (E. Prinzivalli, dans *Enciclopedia dei papi*, I, Rome, 2000, p. 244). Mais les difficultés ne manquent pas. Les Quatre-Temps que nous connaissons sont, justement, quatre et non trois, comme pour Calixte. Mais Gélase I^{er} (492-496), dans une lettre à un évêque dans laquelle il traite des ordinations, énumère les jeûnes calixtiens du quatrième, septième et dixième mois, *sed etiam quadragesimalis initi*, le jeûne du premier mois (c'est-à-dire de mars, au début du printemps, étant venu bien évidemment s'ajouter dans un second temps aux trois jeûnes originaires. Cet ajout, s'il venait compléter le cycle annuel des saisons, n'avait pas de correspondant dans la vie des campagnes mais bien dans le calendrier liturgique chrétien. Avec Léon le Grand (440-461), les Quatre-Temps sont finalement mentionnés dans les livres liturgiques de l'Église romaine. Une autre difficulté que présente la notice de Calixte dans le *Liber pontificalis* est constituée par le fait que l'on y prévoit le jeûne pour un seul jour de la semaine, le samedi (VI^e *feria*), tandis que par la suite (à partir de quand ?) il s'est étendu aussi à la III^e (mercredi) et à la V^e (vendredi). Mais cela aussi peut s'expliquer, si l'on considère que la cérémonie du samedi, comportant les consécrations, avait une solennité particulière (cf. *Liber pontificalis*, I, n. 4 de la p. 141). Il y a eu par la suite, toujours dans les siècles de l'Antiquité tardive, un développement de la pratique des Quatre-Temps, en ce sens qu'avec le temps est allé s'atténuant le souvenir des anciennes fêtes rurales païennes, éclipsées par les temps forts du calendrier chrétien (Carême, Pentecôte, Avent). Seule la période de l'automne restait de ce point de vue découverte. Plus que par de nouvelles modifications, les temps qui suivirent, jusqu'à l'époque où Jean de Mailly situe la légende de la papesse et l'invention des Quatre-Temps qui s'ensuit, se caractérisent par la progressive mais lente extension de cette pratique de Rome, où elle était née, aux autres Églises de l'Occident (en Orient nous n'en trouvons pas trace). Par exemple, elle serait entrée en usage à Milan au XIII^e siècle : cf. P. Siffrin, dans *Enciclopedia cattolica*, X (1953), p. 386, et Ph. Rouillard, dans *Catholicisme hier, aujourd'hui, demain*, 12 (1990), col. 348-349.

22. Cf. Guinée, *op. cit.*, n. 12, p. 174.

montre ingénieusement Döllinger, se serait trouvée sur une statue représentant peut-être une femme avec son enfant. Cette statue, Luther, pour ne citer que l'un des nombreux témoins oculaires, dit l'avoir vue au cours de sa visite à Rome en 1510. On avait donc lu ou cru lire (ce qui revient au même) dans cette inscription une référence à l'accouchement de la papesse et on aurait construit à partir de là, par déduction, la légende elle-même²³. Mais Lapôte observe à juste titre qu'il est plus logique et plus simple de penser que l'inscription a offert à la légende, qui était déjà née on ne sait comment, la possibilité d'une confirmation monumentale qui se trouvait sous les yeux de tous²⁴. C'est un peu, dirais-je, ce qui s'est passé pour les deux chaises de porphyre avec orifice qui ont servi à fournir une confirmation apparemment objective à la pratique du rite de la vérification attesté pour la première fois – comme on l'a dit – par Geoffroy de Courlon en 1290.

Je survolerai les attestations intermédiaires pour arriver finalement à ce qui m'intéresse le plus. Vingt-cinq ans environ après Jean de Mailly, vient Martin le Polonais et, avec lui, c'est tout autre chose²⁵.

Voici sa version de la légende : *post hunc Leonem*, au pape Léon IV succède Iohannes, qui, comme on l'affirme, était une femme. Son pontificat a duré deux ans, sept mois et quatre jours ; et, après sa mort, le siège de Pierre est resté vacant pendant un mois. Bref, Iohannes a un prédécesseur dont on donne le nom et, un mois après sa mort (17 juillet 855), un successeur que l'on ne nomme pas (Benoît III). Le fait qu'à la fin du passage qui le concerne, Martin précise que Iohannes n'est pas inscrit dans le catalogue des papes parce qu'il s'agit d'une femme, n'empêche pas que la papesse Jean ait désormais été située dans le temps. Ce sont là des données incompatibles avec la réalité (le vrai successeur de Léon IV, Benoît III, fut élu en juillet 855 et consacré le 29 septembre), mais elles étaient nécessaires pour fabriquer la biographie d'un pape comme tous les autres. Le seul mois disponible dans le respect de la chronologie n'aurait pas en effet suffi à lui donner la consistance désirée. Pour que le compte soit bon, dans un manuscrit de grande autorité (fin XIII^e-début XIV^e siècle), le copiste prit soin d'anticiper les dates de début et de fin des pontificats précédant celui de la papesse à partir du pontificat

23. Cf. Döllinger, *op. cit.* n. 6, p. 32-35.

24. Cf. Lapôte, *op. cit.* n. 7, p. 362-363.

25. Cf. Martini Oppaviensis *Chronicon pontificum et imperatorum*, L. Weiland (éd.), dans *M. G. H., SS.*, 22 (1872), p. 428.

d'Étienne IV (V), en le faisant commencer en 807 au lieu de 847²⁶. Il mettait donc à la disposition de la papesse triomphante bien plus d'années que les deux ans et sept mois nécessaires pour lui faire place !

Encore très jeune, la future papesse, poursuit Martin, avait été conduite, déguisée en homme, à Athènes par l'un de ses amants. En Grèce, elle fit de tels progrès dans toutes les disciplines que personne ne pouvait lui être comparé. S'étant transférée à Rome, elle enseigna les trois arts du *trivium* et de grands maîtres vinrent l'écouter. Sa façon de vivre et sa doctrine jouissaient d'une grande réputation et elle fut élue pape à l'unanimité. Mais elle tomba enceinte de l'un de ses « familiers » et, comme elle n'avait pas su calculer le terme de sa grossesse, un jour qu'elle se rendait de Saint-Pierre au Latran, elle fut prise par les douleurs et accoucha entre le Colisée et Saint-Clément. On dit qu'après sa mort elle fut enterrée en ce lieu. Beaucoup de gens croient que si les papes ont l'habitude de quitter en ce point la voie principale, c'est par exécution de cet événement²⁷.

26. Cf. *ibid.*, p. 427-428. Pour la description du manuscrit, cf. *ibid.*, p. 388 : c'est le n° 7 de ceux qui ont été utilisés par Weiland pour son édition ; il s'agit (selon la cote donnée par l'éditeur) du *Codex Pragensis capituli G 78*, appartenant à un groupe de manuscrits contenant la troisième rédaction C. du *Chronicon*.

27. Le *Codex bibliothecae regiae Berolinensis*, ms. Lat. 70 (toujours selon la cote de Weiland), de la fin du XIV^e siècle, qui est le n° 8 des manuscrits qu'il a utilisés (cf. *ibid.*, p. 338), rapporte, sur une fiche cousue sur le manuscrit et transcrite par une autre main, une version de la légende qui diverge en plusieurs points de celle dont on a parlé, mais qui s'apparente malgré tout à celle-ci, en ce sens qu'elle en est une amplification. Il manque dans cette version le lien explicite avec Léon IV : le nombre des années de pontificat n'est pas précisé ; à Athènes la future papesse fait des progrès dans les arts libéraux et dans les autres disciplines ; une fois à Rome, elle enseigne la « troisième partie » du *trivium*, c'est-à-dire la dialectique, avec tant de maestria qu'elle a pour auditeurs, parmi les « philosophes de la ville », les professeurs de rhétorique ; elle excelle aussi dans le *quadrivium* par la parole comme par ses extraordinaires expérimentations ; grâce à son talent et à sa sagesse, se produisent à Rome beaucoup de choses surprenantes ; vaincue par la fragilité féminine, elle est rendue enceinte par le diacre qui est son secrétaire ; son souvenir, après qu'elle a accouché sur le chemin qui mène du Latran à Saint-Pierre (dans l'autre version, c'est l'inverse !), *in via quae ducit ad Coliseum*, est confié à une inscription qui existe encore aujourd'hui et au nom *Vicus Papisse* de la rue où elle a accouché ; après avoir été déposée, elle entre au couvent et vit en faisant pénitence assez longtemps pour voir son fils devenu évêque d'Ostie ; au moment de mourir, elle exprime sa volonté d'être enterrée *in eo loco quo peperit* ; mais son fils n'accepte pas ce choix et l'ensevelit avec tous les honneurs dans la cathédrale où, en vertu de ses mérites, Dieu accomplit de nombreux miracles ; elle ne figure pas dans la liste des papes parce que dans la Bible les généalogies ne tiennent pas compte des femmes (cf. *ibid.*, p. 428-429). Les différences marquantes par rapport à l'autre version me paraissent être l'attribution à la papesse de la capacité, liée à ses compétences dans les arts non seulement du *trivium* mais aussi du *quadrivium*, d'accomplir des prodiges et d'obtenir, après sa mort, des miracles, et le fait qu'elle ait survécu à l'accouchement scandaleux, qui lui donne la possibilité de se repentir, d'entrer au couvent après la fin de son rôle pontifical et, surtout, de voir son fils, qui a lui aussi survécu à cet accouchement aventureux, devenir évêque d'Ostie. Se superpose ainsi à la légende d'une papesse celle du fils d'une papesse parvenu au rang de titulaire d'un

Le détour pontifical a pour fonction, dans le récit de Martin, de confirmer la véracité de la légende, fonction qui était déjà celle de l'inscription dans le texte de Jean de Mailly et des chaises de porphyre dans celui de Geoffroy de Courlon. Mais, à la différence des chaises qui, quelle qu'ait été à l'origine et quelle qu'ait été alors leur fonction dans la cérémonie du couronnement pontifical, existaient et existent toujours, on ne sait pas si, au moins à un certain moment, ce détour, attesté pour la première fois par Jacques de Voragine vers 1297²⁸, était vraiment effectué par les processions papales, pour des raisons, par exemple, de viabilité.

Il n'y eut qu'un mois de vacance entre Léon IV et Benoît III, mais, entre l'élection de Benoît et sa consécration, plus de deux mois passèrent. C'est durant cette période d'attente que se situent les quatre jours (21-24 septembre) durant lesquels, après une phase de préparation à laquelle prit part de façon décisive l'empereur Louis II, Benoît dut compter avec un antipape : Anastase le Bibliothécaire. Il faut se rappeler, dans la mesure où cela peut avoir favorisé, ne serait-ce qu'un tout petit peu, l'insertion de la papesse entre Léon et Benoît, que seuls quatre des manuscrits que nous possédons du *Liber pontificalis* rapportent *in extenso* la vie des successeurs de Léon IV à Adrien II, que dans l'un de ceux-ci, le plus ancien, la vie de Benoît manque totalement et que, dans un autre, l'épisode concernant Anastase a été supprimé. « On n'accordera, conclut Duchesne, qu'il serait bien difficile d'attribuer ces lacunes à un pur effet du hasard »²⁹. Il évoque évidemment la probabilité d'une censure voulue par Anastase lui-même qui a eu à faire avec cette dernière section du *Liber pontificalis* en raison de la position qu'il occupait dans ces décennies dans le *palatium Lateranense*. C'est même très probablement à lui que l'on doit la seconde rédaction de la vie de Nicolas I^{er}.

Une fois engagé sur cette voie, j'ai tout naturellement fixé mon attention sur la formation grecque (non à Constantinople, mais, de façon anachronique, à Athènes) de la jeune fille déguisée en

diocèse suburbicain, l'un des trois diocèses dont les titulaires participaient à la consécration du nouveau pape. Un fils qui se montre soucieux de faire oublier ses origines en s'opposant à la volonté de sa mère d'être enterrée là où elle avait accouché. Une rapide consultation de la *Series episcoporum* de Gams (Ratisbonne, 1873), et de la thèse de doctorat dactylographiée de Vanessa Jane Howson sur les *Vescovi suburbicari* (Faculté des Lettres et de Philosophie de l'Université de Rome La Sapienza, année universitaire 1998-1999), ne m'a pas permis de repérer ni avant ni après 1150, date à partir de laquelle les diocèses d'Ostie et de Velletri ont été regroupés, un évêque qui puisse avoir constitué le point de départ de la formation de cette nouvelle légende qui s'est greffée sur la légende de la papesse.

28. Cf. Bourreau, *op. cit.* n. 1, p. 55 et *passim*.

29. Cf. *Liber pontificalis*, éd. cit. n. 14, l. p. VII.

homme, une prémisse fondamentale de la fortune qu'elle allait connaître à Rome où elle se rendit ensuite. Il y avait donc non pas un, mais deux indices qui conduisaient à Anastase et à son prestige de seul *utriusque linguae peritus* existant à Rome, et ils étaient d'importance. Mais il était encore difficile d'entrevoir par quels chemins mystérieux, vers la fin du XIII^e siècle, on en était venu à penser à Anastase pour construire autour de son personnage une image finalement circonstanciée de la papesse, dont les traits étaient jusqu'alors évanescents. Malgré ma perplexité évidente, j'ai pris le risque de rendre publique mon hypothèse, même si je l'ai fait dans un article purement journalistique. Et Boureau, dans une page de son livre, a eu beau jeu de me ranger dans la catégorie, il est vrai très honorable, de tous ceux qui ont cru pouvoir indiquer le modèle *originnaire* de « ce pape malignement féminisé »³⁰. Une intention qui n'était pas du tout la mienne pour les raisons que je viens d'exposer.

Mais c'est précisément Boureau qui m'a permis de trouver une réponse à ma question. J'ai sciemment omis de dire que Martin le Polonais a été aussi le premier à donner un nom à la papesse : Iohannes. Mais il ne s'est pas contenté de lui donner un nom, il lui a aussi donné une patrie, et même, du moins en apparence, il lui en a donné deux : *Iohannes Anglicus nacione Maguntinus*. Bref, Jean était un Anglais né à Mayence.

« L'illustre dominicain Bernard Gui (1261-1331), [écrit Boureau] dans le catalogue des papes qu'il publia en marge de ses grandes *Flores chronicarum*, sans doute vers 1315, recopie Martin tout en substituant *Teutonicus* l'Allemand à *Anglicus* l'Anglais). Mais cette rationalisation n'eut aucun succès, tant l'autorité de Martin était forte à moins qu'on ait craint de trop germaniser cette papesse !. Par suite, de nombreux auteurs résolurent la contradiction sans modifier l'appellation mais en omettant l'un de ses deux éléments : Jeanne devient l'*Anglais* chez Tolomée de Lucques, Antonin de Florence, Jean Rioche, etc., ou le *Mayençais* dans *l'Eulogium Historiarum* ou chez Dietrich de Nicheim »³¹.

Boureau, de son côté, convaincu que la contradiction devait être au contraire expliquée, propose, dans une autre partie de son livre, une série d'explications toutes plus brillantes les unes que les autres³². Quant à moi, je me limite à proposer une explication qui a tout l'air d'être comme l'œuf de Colomb : Martin voulait dire

30. Cf. Boureau, *op. cit.* n. 1, p. 330 et 367.

31. *Ibid.*, p. 152-153.

32. Cf. Appendice.

que Iohannes appartenait à la *natio Anglicana*, une des quatre « nations » universitaires parisiennes, mais qu'il était né à Mayence. En effet, comme on le sait, il n'y avait pas encore à Paris une *natio Germanica*³³.

Il n'est pas dit que mon explication soit juste. Mais comme je l'ai trouvée, j'ai l'illusion d'avoir aussi trouvé la réponse à la question que je posais, qui est de savoir pourquoi, entre le XIII^e et le XIII^e siècle, on est allé chercher Anastase le Bibliothécaire – antipape après la mort de Léon IV capable de refaire surface après toutes ses mésaventures parce que la connaissance du grec, rare sinon unique à son époque, à Rome, le rendait indispensable aux yeux des papes de son temps³⁴ – pour modeler à son image la légende de la papesse Jean, qui n'avait pas été fixée jusqu'alors. A Paris, dans le milieu universitaire, Anastase le Bibliothécaire était en effet ultra-commu pour avoir traduit du grec les scholies qu'avaient faites Maxime le Confesseur et Jean de Scythopolis à l'œuvre de Denys l'Aréopagite, pour avoir inséré lui-même d'autres gloses à Denys, dans lesquelles il signale au lecteur latin la leçon de Jean Scot, celle du texte grec et la traduction revue et corrigée de celui-ci, et pour avoir pris l'initiative de réviser la récente traduction d'Érigène sur la base de manuscrits grecs de Denys (groupe R) dont ce dernier n'avait pu se servir³⁵. Née qui sait quand, comment, pourquoi et en polémique contre qui, la légende de la papesse Jean a été marquée, si nous ne nous trompons, à un certain moment, d'une empreinte goliardique-universitaire parisienne. Et Martin le Polonais s'en est fait l'écho en l'introduisant, avec le succès que nous avons vu, dans le grand circuit des chroniques universelles dominicaines.

Quant au nom de Iohannes par lequel Anastase, s'il s'agit vraiment de lui, est rebaptisé, il avait déjà figuré au temps de Martin une vingtaine de fois dans la liste des papes. Parmi ceux-ci,

33. Cf. P. Kibre, *The Nations in the Mediaeval Universities*, Cambridge, Massachusetts, 1948, p. 19-20 : au début et pendant tout le XIII^e siècle, la *natio Anglicana* comprenait indistinctement des maîtres et des élèves anglais et allemands et d'autres qui venaient des pays nordiques, même si, à l'intérieur de la *natio*, s'affirmait progressivement la distinction entre insulaires et continentaux. De nombreuses tentatives furent faites au XIV^e siècle pour changer le nom de cette *natio* en *natio Germanica* car la Guerre de Cent Ans et le schisme d'Occident conduisaient bon nombre des Anglais à quitter Paris : à partir de 1400 s'affirma de manière intermittente la désignation *natio Germanica* qui ne devint d'usage habituel qu'entre 1440 et 1443. Gian Paolo Brizzi m'assure que le changement de nom a déjà été opéré en 1437.

34. Cf. Arnaldi, dans *Enciclopedia dei papi*, op. cit. n. 21, p. 735-746. J'y ai aussi annoncé (cf. p. 745-746) en quelques lignes ce que j'expose aujourd'hui en détail.

35. Cf. H. F. Dondaine, *Le Corpus Dionysien de l'Université de Paris au XIII^e siècle*, Rome, 1953, p. 35-66 « Le corpus anastasiens ».

il y en a plus d'un, à commencer – comme on l'a dit – par Jean VIII, qui a été indiqué comme la cible possible de l'inventeur de la légende de la papesse. Et c'est proprement dans la direction de Jean VIII, mais pour une raison différente de celle du cardinal Baronio, qu'une remarque de Pierre Guillaume nous invite à tourner notre regard. Cette remarque se trouve à la fin d'une longue note – écrite de sa main dans le *Vat. lat. 3762* – que l'auteur a jugé bon d'ajouter exceptionnellement, en 1142, à l'information d'une ligne (*Iohannes, natione Romanus, ex patre Gundo, sedit ann. X. d. II.*) qui paraît dans le catalogue des papes dont s'est servi, à défaut de mieux, le bibliothécaire de Saint-Gilles, pour poursuivre la rédaction du *Liber pontificalis*. Celle-ci avait en effet été interrompue (mise à part la reprise momentanée sous Étienne V : 885-891) après la notice sur Adrien II (867-872), le prédécesseur justement de Jean VIII. Le dernier paragraphe de la note ajoutée par Pierre Guillaume (cinq lignes de l'édition Duchesne) est entièrement consacré à Anastase et dit : *Huius etiam temporibus floruit Anastasius, Romanae ecclesiae bibliothecarius, qui tam greco quam latino eloquio pollens, etc.* Suit, en guise de preuve, la liste de ses traductions du grec, parmi lesquelles figure, à tort, celle de l'œuvre de Denys qu'Anastase aurait envoyée à Charles le Chauve. En fait, Anastase, dans sa lettre à l'empereur du 23 mars 875, lui annonce qu'il lui renvoie, jointe à sa lettre, l'œuvre de Denys traduite par Érigène et accompagnée de gloses indispensables pour la compréhension du texte, gloses qu'il s'était lui-même procurées et qu'il avait traduites du grec³⁶. Pour expliquer l'erreur que commet Pierre Guillaume en attribuant à Anastase la traduction de Denys, Lapôte avance l'idée que *in nonnullis codicibus mscr. haec Anastasii ad Carolum epistola cum Dionysii Hierarchia legebatur*³⁷. C'est là une preuve supplémentaire de la renommée qu'Anastase s'était acquise en complétant et en revoyant la grande entreprise dionysienne de Jean Scot. Cela se passait trois siècles avant qu'une confusion faite par Platina (mort en 1481) entre le *bibliothecarius* du Siège Apostolique et le *bibliothecarius* de l'abbaye de Saint-Gilles ne constitue le point de départ de l'attribution – que l'on doit à l'érudit de Vérone Onofrio Panvinio – au bibliothécaire romain, dans un premier temps (en 1557), de la totalité du *Liber pontificalis*, et ensuite (en 1562), dans les *Adnotationes* aux *Vitae pontificum* de Platina, de la section de celui-ci qui

36. Cf. *Liber Pontificalis*, éd. cit. n. 14, II, p. 221-223, et G. Arnaldi, *Natale 875. Politica, ecclesiologia, cultura del papato altomedievale*, Rome, 1990, p. 91.

37. A. Lapôte, *De Anastasio bibliothecario Sedis Apostolicae*, Paris, 1885. Reprod. anastatique, Turin, 1978, p. 332-333 et 337.

va de Damase à Nicolas I^{er}. Section « qui avait le double privilège d'être, en ce qui concerne la vie des papes des premiers siècles et les catalogues des X^e et XI^e siècles, d'un côté, et les vies du VIII^e siècle et des siècles suivants, de l'autre, respectivement la plus étendue et la plus ancienne. Aussi Anastase finit-il par être considéré comme l'auteur par excellence du *Liber* »³⁸ – une thèse à laquelle on ne renonça totalement qu'avec Duchesne en 1877, même si, par un étrange hasard, « des cendres de cette attribution totalement erronée était sortie saine et sauve la possibilité que [comme on l'a dit] Anastase ait véritablement écrit au moins une biographie du *Liber* »³⁹. Et, de façon analogue, ce n'est que sept siècles plus tard que Lapôte, dans son prodigieux *De Anastasio bibliothecario*, allait voir dans le *dictator* ou, pour mieux dire, dans le *ghost-writer* des lettres des trois papes (Nicolas I^{er}, Adrien II, Jean VIII) le protagoniste occulte et désinvolte – désinvolture qui l'a conduit à trahir, en plus d'une occasion, la confiance de ses commanditaires – de l'histoire de la papauté dans les années 60 et 70 du IX^e siècle, années sous différents aspects cruciales pour cette institution.

Anastase exerça jusqu'en 877-878, avec le troisième des trois papes qui l'eurent à leur service, ses fonctions de bibliothécaire et, donc, de rédacteur des lettres pontificales, en particulier de celles qui concernent les rapports avec Byzance et la Bulgarie⁴⁰, *co tamen discrimine ut, mutato pontificis ingenio atque indole, artes ipse atque agendi rationem paulum immutare debuerit* (Jean VIII n'était pas Adrien II !)⁴¹. Et « la diminution de ses tâches dans le *palatium Lateranense* permit justement à Anastase de consacrer plus de temps à l'étude et à son activité de traducteur »⁴². Une activité qu'il avait d'ailleurs toujours exercée, au moins depuis 858/862, mais qui donna durant les dernières années ses fruits les plus consistants, à commencer, justement, par le travail accompli pour annoter et rendre ainsi pleinement utilisable la traduction d'Érigène du pseudo-Denys. Il est donc plus que naturel que le bibliothécaire de Saint-Gilles n'ait souligné que cet aspect de l'activité multiple d'Anastase dans la note qu'il a ajoutée à la notice très

38. G. Arnaldi, *Come nacque l'attribuzione ad Anastasio del Liber pontificalis* (1963), Rome, 2001, p. 22-23.

39. G. Arnaldi, « Il papato della seconda metà del secolo IX nell'opera di P. Lapôte SJ », *La Cultura*, 16, 1978, p. 208.

40. G. Arnaldi, « La chiesa romana secondo Giovanni VIII : spigolature dalle lettere del suo registro », dans *Storia, filosofia e letteratura. Studi in onore di G. Sasso*, 1999, Naples, p. 147.

41. Lapôte, *op. cit.* n. 7, p. 274.

42. Arnaldi, dans *Enciclopedia dei papi*, *op. cit.* n. 34, p. 743.

synthétique sur Jean VIII contenue dans le catalogue des papes, catalogue dont il se servait pour continuer d'une certaine façon le *Liber pontificalis* interrompu. Anastase prenait place ainsi dans la biographie même de Jean VIII, favorisant – mais je suis conscient de sortir maintenant du terrain relativement sûr sur lequel je me trouvais jusqu'à présent – une sorte d'identification entre ce pape et lui-même. Une identification dont Guillaume se faisait le porte-parole et qui, un beau jour, incita l'esprit bizarre qui allait inventer la légende de la papesse, transmise ensuite par Martin le Polonais, à baptiser du nom de Jean la jeune fille travestie en homme qui allait devenir pape. L'histoire de cette jeune fille, très vague jusqu'alors, fut enrichie non seulement du nom masculin choisi par l'héroïne au début de son extraordinaire aventure, mais aussi du lieu de sa naissance, du siège de l'université où elle avait fait d'abord ses études, d'une situation chronologique plausible et d'une cause vraisemblable de son ascension sur le trône de Pierre : la familiarité qu'elle avait acquise avec la langue et la culture grecques.

APPENDICE

« L'étrange indication d'origine (*anglais de nation, originaire de Mayence*) (...) s'explique mal. On proposera donc quelques associations sommaires qui ne peuvent prétendre à la dignité de cause. (...) *Anglicus*, l'Anglais. Le seul pape anglais de l'histoire fut Adrien IV (...); si l'on admet le fait d'une diffusion essentiellement germanique de la légende (...), on peut penser (hypothèse faible, reconnaissons-le) que l'intense production germanique anti-pontificale des XI^e-XII^e siècles a pu charger ce pape anglais de mille péchés et bizarreries. (...) D'*Anglicus* (l'Anglais) à *Angelicus* (l'Angélique), il y a moins qu'une voyelle : (...) le jeu sur ces deux mots a ses lettres d'ancienneté et de noblesse puisque Grégoire le Grand, voyant des esclaves anglais, beaux et blonds, sur le marché de Rome, se serait exclamé qu'on devait les appeler "anges" plutôt qu'"angles" (...). L'idée de la venue imminente d'un pape angélique (*angelicus papa*) circulait précisément dans les consciences de la deuxième moitié du XIII^e siècle (...). En Mayence, le mystère s'épaissit encore plus. Dans le tourbillon analogique, on saisit au vol la Rhénanie des 11.000 vierges, escortées de ce pape Cyriaque, qu'aux dires de la visionnaire Élisabeth de Schönau (XII^e siècle), on a omis des catalogues des papes (comme Jeanne, pour son abandon du poste pontifical. On songe aussi à Hildegarde de Bingen, active au XII^e siècle, non loin de Mayence, femme au savoir inspiré et à la haute stature spirituelle, quasi pontificale (...). Et si Martin procédait au hasard des associations, sans rien signifier ? On verrait alors le savant dominicain feuilletant les chroniques de son temps en tâchant de trouver à la fin du règne de Léon IV (854) les récits qui marqueraient et masqueraient la présence de Jeanne : il trouverait, par exemple, dans le *Liber de temporibus* (...) d'Albert Milioli, notaire à Reggio d'Émilie, qu'en 854, dans la paroisse de Mayence, un esprit malin s'empara des prêtres et des habitants ; chassé par l'aspersion d'eau bénite, il se réfugia "sous la cape d'un prêtre, comme s'il était son familier" [*familiaris* : ainsi Martin dénomme-t-il l'amant clérical de Jeanne]. Mais cette date de 854 [en réalité 855] choisie [?] par Martin, d'où la tirer ? Jean de Mailly avait noté la rumeur sur la papesse au bas du folio qui traitait de la fin du XI^e siècle, peut-être au hasard des espaces libres, en attente de vérification et de datation (...). La

même facilité méthodologique pourrait nous inciter à croire que Martin, dans son système de mise en page, avait à utiliser huit lignes pour le règne de Léon IV, pape sans histoire dont il ne savait rien ; son calcul soigneux faisait apparaître en plus une vacance de plus de deux ans (...). Arrêtons ici cette série analogique sans fin ni raison. Le danger paraît grand de continuer ainsi : on risque de trouver toutes les raisons du monde pour situer Jean l'Anglais de Mayence en 854, par une prolifération cancéreuse de cellules microcausales, sans articulation. Ici commence ce péril de l'historiographie : la causalité contextuelle (...). Il faut donc revenir à des certitudes plus rationnelles, en examinant la réalité du texte de Martin le Polonais et l'usage historique qu'il induit » (Boureau, *op. cit.*, p. 139-141). C'est là que commence, pourrait-on dire, le meilleur Boureau.

En appendice à une docte contribution sur « San Giorgio in Crimea. Per una nuova edizione del *Liber notitiae sanctorum Mediolani* » (*Aevum*, 73, 1999, p. 423-458), Paolo Tomea présente une « Note sur la papesse Jeanne » (*ibid.*, p. 455-458, mais cf. aussi p. 438-439, n. 76). Le *Liber* est une *summa* hagiographique transmise par un manuscrit, datant environ du début du XIV^e siècle, conservé à la Bibliothèque du Chapitre Métropolitain de Milan. Dans la *Memoria sancti Clementis*, qui traite de la découverte du corps de Clément 1^{er} dans les environs de Cherson, on lit :

Ipsa anno (sc. DCCCLVII) in ecclesia sancti Petri de Colonia cecidit fulmen ad modum draconis et scindit ecclesiam. Ipso postmodum anno Romam obiit Iohannes papa femina quae de Anglia erat, dicta Marguntinus.

Tomea se demande à quelle source l'auteur du *Liber* a puisé ces deux informations :

« De fait le souvenir de la foudre prodigieuse de Cologne comme celui de la papesse Jeanne sont présents (...) dans le *Chronicon* de Martin, mais, tandis que la première y figure parmi les événements de l'âge de Nicolas 1^{er}, en des termes proches de ceux du *Liber* (Martini Oppaviensis *Chronicon*, p. 429), la mention de la légendaire femme pape (...) semblerait exclure, vu sa situation chronologique – entre Léon V [sic !] et Benoît III – et vu le désaccord partiel des données relatives à son identité (*Post hunc Leonem, Iohannes Anglicus nacione Maguntinus*) (...), qu'elle soit issue directement du *Chronicon*. »

Ce que Tomea veut donc avant tout montrer, c'est que, selon lui, la différence qui existe entre les informations données par le

Chronicon de Martin et le *Liber* sur l'identité de Iohannes interdit de penser, comme on serait tenté de le faire, que le second dépend du premier. Sur la base de ce présumé discutable, après avoir parcouru la « série d'associations » proposées par Boureau, « qui, sans constituer un argument probant, pourraient aider à comprendre le choix, ou simplement la naissance des coordonnées relatives à l'origine de Jeanne », et après avoir pris acte du fait qu'à la fin, c'est Boureau lui-même qui affirme la nécessité de briser les chaînes analogiques de ce type que l'on pourrait continuer indéfiniment sans résultats concrets », il laisse entrevoir « une issue possible, mais dans une direction totalement différente. (...) C'est une issue que suggère le passage sur Jeanne que (...) nous trouvons dans le *Liber notitiae*, dans les dernières lignes de la *Memoria sancti Clementis* » et que nous avons déjà cité.

Tomea part de l'observation que « du couple d'adjectifs désignant Jeanne [dans le texte de Martin, s'entend : *Anglicus at Maguntinus*], le second, précédé de *dicta* à la place de *nacione*, n'indique plus une origine nationale mais un simple surnom. Et celui-ci, même si l'on voulait supposer qu'il est également lié (...) à une provenance géographique pourrait se combiner plus facilement avec la qualification d'*Anglicus* qui l'accompagne ». Tomea considère ainsi qu'il va de soi que *nacione* va avec *Maguntinus*, alors qu'en fait ce terme peut aussi bien aller avec *Anglicus* (Weiland, quant à lui, ne met de virgule ni entre *Anglicus* et *nacione*, ni entre *nacione* et *Maguntinus*).

Margantinus, poursuit Tomea, n'est pas, que l'on sache, l'une des quarante-sept formes synonymiques de *Maguntinus* et ne peut être non plus associé à aucun autre toponyme en *-inus*. Il pourrait éventuellement s'agir d'un diminutif adapté au « jeune âge du héros de l'héroïne de l'histoire ». Vu que *Margantinus* et *Maguntinus* ne sont pas interchangeable et que, dans la tradition textuelle, il est plus facile de faire l'hypothèse du passage de *Margantinus* à *Maguntinus* que le passage inverse, Tomea considère que le *dicta Margantinus* repose sur une expression antérieure qui serait la suivante : *Iohannes Anglicus* (ou *de Anglia*) *nominacione* (ou simplement *nomine*) *Margantinus*. On pourrait, à partir de là, penser à une corruption du texte, survenue peut-être à la faveur d'une abréviation, *nominacione*, *nomine*>*nacione*, qui se trouve attestée, encore en compagnie de *Margantinus*, à la fin du XIII^e siècle, dans une chronique franciscaine laquelle, en ce qui concerne les détails relatifs à la durée du pontificat de la papesse, a utilisé des sources différentes de celles de Martin : les *Flores temporum*, où on lit : « Iohannes Anglicus, nacione Margantinus », la même

variante qu'on trouve aussi chez une minorité de témoins du *Chronicon* de Martin : une note manuscrite du XIV^e siècle qui ajoute la notice sur la papesse Jeanne à l'exemplaire du *Liber pontificalis* transmis par le Vat. lat. 3762 en marge de la vie de Léon IV, et deux des onze manuscrits de l'œuvre recensés par Weiland pour son édition : le G 78 de la Bibliothèque Capitulaire de Prague et le XIII 765 de la Landesbibliothek de Hanovre (qui présente un *margautinus* qui révèle en tout cas clairement son origine). « Mais quel sens avait *natione Margantinus* ? C'est alors que *Margantinus*, et désormais dans une perspective de rationalisation, est transformé définitivement en *Magantinus*. (...) Quel était finalement le sens ou la connotation de cette appellation qui, selon l'interprétation envisagée, serait l'expression du nom et non de la patrie de cette femme montée sur le trône pontifical ? C'est une question à laquelle il n'est pas facile – et peut-être même impossible – d'apporter une réponse sûre. Je me limiterai à évoquer les ressemblances – et elles ne concernent pas seulement le nom – entre la protagoniste de notre histoire et une autre femme légendaire qui, née dans la même île, a reçu elle aussi une éducation féminine exceptionnelle dans laquelle aux sept arts, à la médecine, à l'astronomie est jointe la nécromancie qu'elle a apprise directement de son amant. Je veux parler de Morgane ».

Ainsi donc, non seulement dans les *Flores temporum*, qui, excepté pour les détails relatifs à la durée du pontificat de la papesse Jean sur lesquels Tomea attire l'attention, suivent presque à la lettre le récit de Martin (cf. Boureau, *op. cit.* n. 1, p. 156), mais aussi chez trois autres témoins (deux directs, le troisième indirect) concernant la papesse, le passage concernant son origine est exprimé en ces termes : *Iohannes Anglicus natione* (ou *nacione*) *Margantinus* (ou *Margautinus*). Cette leçon, une fois le mot *natione* remplacé par celui de *nomine*, en raison d'une corruption du texte ingénieusement supposée par Tomea, serait celle qui, toujours selon Tomea, aurait ouvert la voie à l'intervention légitimement normalisatrice et clarificatrice de l'auteur du *Liber notitiae sanctorum Mediolani : de Anglia* (à la place d'*Anglicus*) et *dicta* (à la place de *nomine*). Selon Tomea, le *Magantinus* donné par Weiland dans le texte qui relègue dans l'apparat critique le *Margantinus* attesté également, comme on l'a vu, par le manuscrit de la Bibliothèque Capitulaire de Prague, est le fruit au contraire d'une intervention normalisatrice mais illégitime. Ce dernier manuscrit est celui dont Weiland s'est servi pour les ajouts, qu'il a mis entre crochets dans son édition, de la rédaction C à la rédaction B du *Chronicon* de

Martin. Il me semble, en réalité, qu'il est plus simple et plus plausible, sinon même plus sûr, de penser que l'auteur du *Liber notitiae sanctorum Mediolani* s'est appuyé sur un manuscrit du *Chronicon* qui, de la même manière que le manuscrit de Prague, dont l'autorité était très grande, comportait déjà *Marguntinus*, indéchiffrable, mais non ouvertement contradictoire comme l'était manifestement l'originnaire *Maguntinus* (un Anglais né à Mayence !), et qu'il ait cherché à donner à ce passage une signification acceptable. Pour ce faire, il a transformé un adjectif qui, même dans la forme sous laquelle il se présentait, continuait à indiquer une possible provenance géographique, en un simple surnom, à moins qu'il ait pensé lui aussi (mais j'aurais tendance assurément à l'exclure) à la fée Morgane.

Il reste à souligner le fait que le copiste du manuscrit pragois (fin XIII^e- début XIV^e siècle) – lequel a été copié aussitôt après le moment où le récit de la légende de la papesse a commencé à faire partie du *Chronicon* – ou même un de ses collègues, avant lui, n'ayant pas compris ce que je crois être la signification de l'expression *Anglicus nacione*, a décidé de dépasser la difficulté présentée par l'apparente contradiction entre les deux adjectifs, en transformant le second en un improbable *Margantinus*. Ce *Margantinus*, Weiland, à qui pour le moment nous devons faire confiance, l'a judicieusement relégué, comme nous l'avons dit, dans l'apparat critique, mais une fois mis en circulation, il a trouvé des amateurs dont fait partie l'auteur du *Liber notitiae sanctorum Mediolani*. En conclusion, la version de la légende que Martin, ou l'un de ses continuateurs ou un interpolateur, a fait sienne, née dans le milieu des écoles a été, une fois sortie de ce milieu, mal comprise sur ce point-même qui en indiquait l'origine goliardique-parisienne. (Traduction de Marie-Ange Maire Vigueur)

*
* *

MM. André VAUCHEZ et Gilbert DAGRON interviennent après cette communication.